

# Charte de l'association nyonnaise de ramassage des déchets « Sol à tous – Tous au sol »



Le but principal de l'association « Sol à tous – Tous au sol » est de lutter contre la pollution des sols et des eaux en ramassant les déchets dans l'environnement, en ville comme à la campagne.

## **Engagement de l'association envers ses bénévoles :**

L'association considère l'engagement bénévole comme un acte librement consenti. Elle s'engage à valoriser le travail bénévole. Elle mobilise et fidélise les personnes prêtes à s'engager en leur garantissant un accueil et un encadrement de qualité et en précisant les tâches à accomplir. Elle assure une information et un suivi en rapport avec l'activité réalisée. Pour cela, elle :

- organise les itinéraires de ramassage selon des critères de temps, de difficulté et d'intérêt et communique les lieux et horaires de ramassages aux participants
- annonce les sorties via plusieurs médias (Facebook, La Côte, messages électroniques, etc.)
- organise la récupération des déchets ramassés par les communes concernées
- crée et cultive des liens de bonne entente avec les communes concernées
- fournit des sacs poubelle noirs (non taxés) aux participants et leur prête du matériel sur demande (gants, gilets fluos, pinces à détritrus, etc.). Un gilet fluo arborant le logo de l'association peut être offert sur demande à condition que le/la bénévole l'emmène ensuite à chaque ramassage
- tient à jour le bilan des actions et en informe les membres, les sympathisants, les médias et le grand public
- organise des actions de prévention.

## **Engagement du/de la bénévole envers l'association :**

Le/la bénévole participe aux actions annoncées selon ses possibilités. Il/elle n'est pas obligé(e) de s'annoncer ou de s'excuser, sauf en cas de covoiturage ou s'il/elle a besoin qu'on lui prête du matériel. Pour cela, il/elle :

- se rend au point de rendez-vous annoncé, à l'heure fixée, pour ramasser les déchets
- signe la décharge en matière de sécurité lors de sa première participation et s'inscrit s'il/si elle le désire
- emmène ses gants de jardinage et son gilet fluorescent (obligatoire) ou en demande par avance le prêt
- se ménage en fonction de ses possibilités physiques et ne prend pas de risques, notamment dans la circulation et avec les déchets particuliers (bris de verre, seringues, préservatifs usagés, etc.)
- ne se rend en aucun cas sur les voies ferrées
- se plie à l'itinéraire ou s'annonce aux organisateurs s'il/elle désire mettre fin à sa participation du jour
- ne perd pas de vue le groupe afin que tous arrivent ensemble. Il se peut que plusieurs groupes soient formés, mais un rendez-vous est alors fixé pour se retrouver à la fin du ramassage
- ne ramasse pas les sacs poubelle non taxés déjà pleins (littering) mais les signale aux organisateurs
- ne pénètre pas dans les propriétés privées
- ramène tout ce qu'il/elle a ramassé et ne dépose rien dans les poubelles publiques
- rend le matériel prêté à la fin de la sortie
- ne s'adresse pas aux médias, au grand public ou aux Communes au nom de l'association, y compris via internet et les réseaux sociaux
- ne diffuse pas de photos des ramassages sans l'autorisation des participants.